



Concurrence entre entreprise et association

Par Boulette chinoise

Bonjour,

Nous sommes une entreprise commerciale avec employés pour une activité de restaurant, hébergement et boutique touristique. Nous sommes voisins d'une association loi 1901 culturelle qui depuis quelques temps propose de l'hébergement (non officiel) qu'il font tourner avec des bénévoles (repas, ménage ...). Ces bénévoles (pas forcément les mêmes d'ailleurs) interviennent également dans une SARL (dans les murs de l'association) dont le gérant est le président de l'association pour remplacer le salarié et permettre une ouverture de leur boutique en dehors des heures de présence de l'employé. Dans le même genre les emplois aidés de l'association tiennent aussi parfois la caisse de la SARL. Tout cela est-il normal et peut-il être dénoncé comme concurrence déloyale ?

Merci pour vos réponses

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50